



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 13 NOVEMBRE 2019

AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2019, CANDIDATEZ À LA 3^{ÈME} SAISON DE LA MISSION STÉPHANE BERN !

www.missionbern.fr

Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine, aidez-nous à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et collectivités d'outre-mer ! Déposez votre dossier sur le site www.missionbern.fr.

Les lieux retenus bénéficieront des prochains jeux Mission Patrimoine de FDJ et rejoindront l'aventure Mission Bern.

Depuis 2018, plus de 3500 sites en péril partout en France ont été signalés par le public, dont 390 ont été sélectionnés au regard de leur intérêt patrimonial, état de péril, impact sur le territoire et maturité de leur projet de restauration. Ils bénéficieront d'un financement au titre des jeux Mission Patrimoine. Cette opération est reconduite en 2020 et nous invitons tous les Français à recenser des édifices (patrimoine bâti), parcs et jardins en péril.

Tous les types de patrimoine sont éligibles : artisanal ou industriel (usine, atelier, forge, etc.), château, maison d'illustre, parc et jardin, patrimoine agricole (ferme, four à pain, pigeonnier, etc.), patrimoine lié à l'eau (lavoir, fontaine, moulin, etc.), patrimoine religieux (abbaye, église, etc.), ou encore pont, fort, site archéologique, etc.

CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE

Directrice presse et presse événementielle
Laurence Lévy

Téléphone
06 37 84 67 26

Mail
laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Adresse
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly

Site
www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

[facebook.com/fondationdupatrimoine](https://www.facebook.com/fondationdupatrimoine)
[@fond_patrimoine](https://twitter.com/fond_patrimoine)
[@fondationdupatrimoine](https://www.instagram.com/fondationdupatrimoine)

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES SITES

- ▶ Intérêt patrimonial et culturel,
- ▶ Urgence de la restauration au regard de l'étendue des dégradations et de l'état de péril,
- ▶ Maturité du projet (porteur de projet investi, devis de travaux, financeurs sollicités, etc.),
- ▶ Recherche d'un équilibre géographique et historique, tout en privilégiant les zones rurales et les petites agglomérations, dans un objectif de revitalisation des territoires et des cœurs de ville,
- ▶ Projet de valorisation ou de réutilisation, s'il y a lieu, et impact des retombées économiques attendues, notamment pour le développement économique, l'attractivité des territoires et le tourisme local.

Vous trouverez des informations complémentaires dans la Foire aux questions ici : www.missionbern.fr/faq

PARTICIPEZ À LA MISSION EN SOUTENANT VOS PROJETS !

Plusieurs moyens d'agir s'offrent à vous :

- ▶ En jouant aux jeux Mission Patrimoine de FDJ : les tickets de grattage – un à 15 € et une collection de 12 tickets à 3 €- sont en vente depuis le 2 septembre et le resteront jusqu'au printemps 2020, chez les buralistes ou en ligne sur le [site de FDJ](#).
- ▶ En faisant un don défiscalisé au projet de votre choix sur le site www.missionbern.fr ;
- ▶ En achetant une Pièce d'Histoire, imaginée par Stéphane Bern en partenariat avec la Monnaie de Paris, sur le [site de la Monnaie de Paris](#) ;
- ▶ En achetant un Pass Patrimoine, pass coupe-file permettant d'accéder gratuitement et en illimité à plus de 400 monuments de France et de Belgique, sur le [site de la startup Patrivia](#).

Les dons aux projets et le résultat de la vente de ces différents produits permettront de financer les projets sélectionnés en 2019 dans la cadre de la Mission.

A PROPOS DES JEUX MISSION PATRIMOINE

Les jeux Mission Patrimoine ont déjà rapporté 25 millions d'euros (près de 22 millions en 2018, et 3 millions grâce au tirage du Loto du 14 juillet 2019). Il faut ajouter à cela 10 millions d'euros de dons, mécénats et parrainages mobilisés par Stéphane Bern et la Fondation du patrimoine – soit une somme globale de 35 millions d'euros. Plus de 30 millions d'euros ont été engagés par la Fondation du patrimoine sur les projets. En parallèle, 14 millions d'euros doivent être attribués par les Directions Régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture, aux projets protégés au titre des monuments historiques de la Mission. Ces sommes permettront d'engager 212 millions d'euros de travaux.

NOTA BENE

Comme pour tous les projets qu'elle soutient, la Fondation du patrimoine ne reverse les fonds aux porteurs de projets que sur présentation de factures conformes aux devis initiaux.